

**AVENANT N°1****Avenant n°1**

Convention n°CO 2020-1012 du 15 janvier 2021

Objet : Ligne Express Muret – Toulouse Basso Cambo et projets d'aménagements connexes sur le Muretain Agglo

Montant initial du marché : 13 500 000,00 €HT (valeur janvier 2019)

MODIFICATION(S) ANTERIEURE(S)				
Nature de l'acte	N°	Date	Objet	Nouveau Montant
-	-	-	-	-

Entre,

Tisséo Collectivités, Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, Esplanade Compans Caffarelli

BP 11120

31011 TOULOUSE Cedex 6

Représenté par son Président

D'une part,

Et,

L'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre Le MURETAIN AGGLO, dont le siège est fixé au 8 bis Avenue du Président Vincent Auriol à Muret (31600), représenté par son Président Monsieur André MANDEMENT, dûment habilité à signer le présent avenant par une délibération du Conseil communautaire n°2022.072 du 09 juillet 2020.

Ci-après désigné par les termes " Le Muretain Agglo"

D'autre part,

Tisséo Collectivités est l'autorité organisatrice en matière de transports en commun urbains, et décide des modalités d'exploitation et d'investissements du réseau urbain, en vertu de la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs du 30 décembre 1982.

Le Muretain Agglo est une communauté d'agglomération qui dispose de plusieurs compétences, dont celles liées à la réalisation de voirie d'intérêt communautaire, d'itinéraires piétons et cyclables et de services réguliers de transport public de personnes. Cette dernière compétence a été transférée au Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération toulousaine (Tisséo Collectivités).

Dans ce cadre, ces structures ont compétence pour réaliser les aménagements nécessaires à l'exploitation des transports publics de voyageurs (dont les aménagements de couloirs de bus), ainsi qu'au réaménagement et à la mise en accessibilité des arrêts, en vue de l'amélioration du niveau de service des lignes de bus structurantes.

Tisséo Collectivités a porté un projet de création et d'aménagement d'une Ligne Express Bus reliant l'arrêt de métro toulousain Basso Cambo à Muret, ville centre du Muretain Agglo. Les deux parties se sont donc rapprochées pour formaliser par convention l'organisation d'une maîtrise d'ouvrage unique, cohérente, synchronisée et concertée de l'ensemble des ouvrages à construire.

Cette convention a été conclue le 15 janvier 2021, et les équipements ont été mis en service en septembre 2025.

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le montant plafonné de la participation financière de Tisséo Collectivités, fixée par l'article 5.1.1 de ladite convention s'élève à 13 500 000 €HT, avec une date de référence fixée à janvier 2019.

Le présent avenant a pour objet de :

- Préciser les règles d'actualisation du plafond de participation de Tisséo Collectivités ;
- Arrêter la participation finale de Tisséo Collectivités au projet

ARTICLE 1.A : Actualisation du plafond de participation de Tisséo Collectivités

L'inflation constatée entre janvier 2019 et septembre 2025 est estimée à + 16,94%.

Le montant plafonné de la participation financière est donc de 15 787 000€ HT.

ARTICLE 1.B : Détermination de la participation finale de Tisséo Collectivités

Sur la base de l'ensemble des pièces présentées par le Muretain Agglo, le montant prévisionnel final de la participation de Tisséo Collectivités fixé à la date de signature de l'avenant s'élève à 15 500 000 € HT en valeur courante, soit un montant inférieur au plafond fixé à l'article 1.A précité".

ANNEXE : Décomposition des coûts d'opération en € HT

Fait à Toulouse, le
En deux exemplaires originaux.

Pour le Muretain Agglo

Pour Tisséo Collectivités

Le Président,

Le Président,

031-253100986-20260212-20260211-7-10D-DE
Date de télétransmission : 12/02/2026
Date de réception préfecture : 12/02/2026

ou son représentant

ou son représentant

PROJET